

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24



Compte-rendu n°2021-03 Conseil Municipal du 11 mars 2021 à 20h

L'an **deux mil vingt et un**, le **11** du mois de **mars**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 04 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, JOUAULT Sylvie, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, PISTIAUX Patricia, MULATIER Antoine, LAUDIGEOIS Christelle, GRENÈCHE Mickaël, BOURHIS Marine, CLARET Amandine, ROUILLER-MARTIN Pascal, MADROUX Maria.

Absents excusés: BEERENS Laura.

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 février 2021
2. Approbation du compte de gestion 2020
3. Vote du compte administratif 2020
4. Affectation des résultats 2020
5. Vote des taux d'imposition 2021
6. Adoption du budget primitif 2021
7. Communauté de Communes des Montagnes du Giffre:
 - proposition de convention pour le "service commun" d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2021
 - proposition de convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché d'entretien des voiries et désignation des représentants de la commune dans la commission voirie
 - proposition de convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de fauchage et d'élagage des bords de voirie et désignation des représentants de la commune dans la commission fauchage/élagage
8. Proposition de convention de groupement de commandes pour le marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la RD 54, secteur du Lac Bleu, sur les communes de Morillon et Verchaix et désignation des représentants de la commune dans la commission d'achat du groupement
9. Ajustement du plan de financement pour l'éclairage public avec le SYANE
- 10.ZA de la Scierie: proposition de convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour la pose d'un câble souterrain depuis le poste "Epure"
11. Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajourner le point n°9:

Le SYANE indique que la délibération prise le 27 août 2020 et fixant le montant de la participation communale à 95 012 € permet d'engager la phase "étude" de l'opération et propose d'attendre les montants définitifs pour délibérer à nouveau si besoin

Monsieur le Maire propose ensuite d'ajouter un point à l'ordre du jour:

Création de deux emplois non permanents d'agent technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Accord à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Antoine MULATIER

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

- décision n°2021_03 du 18 février 2021: mission d'accompagnement de la commune par l'agence AGATE pour l'analyse de l'évolution des conventions de délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Verchaix
- décision n°2021_04 du 18 février 2021: réalisation d'un levé topographique du centre village par le cabinet CANEL dans le dossier d'aménagement des espaces publics du Chef Lieu
- décision n°2021_05 du 1^{er} mars 2021: signature d'une convention de déneigement avec M. Olivier SAULNIER du 1^{er} au 21 mars 2021

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article 93 de la loi du 2019-1461 du 27 décembre 2019, un état des indemnités versées aux élus doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget (article L. 2123-24-1-1 du CGCT)

Nom et prénoms	Indemnités brutes perçues au titre du mandat de conseiller municipal					Indemnités perçues au titre du représentant de la commune dans un syndicat mixte	Indemnités perçues au titre du représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL
	Indemnités de fonction brutes perçues			Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour....)	Avantages en nature (véhicule, logement...)		
	Mensuelle	Annuelle (année complète)	Année 2020				
VAUDEY Joël	1 487,69	17 852,28	16 559,17	341,33	0	/	/
MORIO Daniel	334,48	4 013,76	3 960,04	0	0	/	/
JOUAULT Sylvie	334,48	4 013,76	2 430,56	0	0	/	/
ZOBEL Jean-Paul	334,48	4 013,76	3 960,04	240,13	0	/	/
MULATIER Stéphane	334,48	4 013,76	3 960,04	0	0	/	/
RIONDEL Sabine	202,24	2 426,88	1 469,61	0	0	/	/
PISTIAUX Patricia	202,24	2 426,88	1 469,21	0	0	/	/

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 11 février 2021

délibération n°D2021_0301

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2021.

Accord à l'unanimité

2) Approbation du compte de gestion 2020

délibération n°D2021_0302

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2020 de Madame la Trésorière qui est conforme au compte administratif.

40300 - VERCHAIX

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 258 547,45	2 598 710,98	3 857 258,43
Titres de recettes émis (b)	874 572,28	1 708 976,03	2 583 548,31
Réductions de titres (c)		1 332,32	1 332,32
Recettes nettes (d = b - c)	874 572,28	1 707 643,71	2 582 215,99
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 258 547,45	2 598 710,98	3 857 258,43
Mandats émis (f)	547 128,36	1 352 644,11	1 899 772,47
Annulations de mandats (g)		16 504,16	16 504,16
Dépenses nettes (h = f - g)	547 128,36	1 336 139,95	1 883 268,31
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	327 443,92	371 503,76	698 947,68
(h - d) Déficit			

40300 - VERCHAIX

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-381 563,63		327 443,92		-54 119,71
Fonctionnement	1 539 527,69	252 364,71	371 503,76		1 658 666,74
TOTAL I	1 157 964,06	252 364,71	698 947,68		1 604 547,03
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 157 964,06	252 364,71	698 947,68		1 604 547,03

Accord à l'unanimité

3) Vote du compte administratif 2020

délibération n°D2021_0303

Monsieur le Maire donne lecture des montants du compte administratif 2020 qui se résument ainsi:

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 336 139,95	G	1 707 643,71
	Section d'investissement	B	547 128,36	H	874 572,28
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 287 162,98 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	381 563,63 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 264 831,94	= G+H+I+J	3 869 378,97
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	168 370,50	L	385 763,94
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	168 370,50	= K+L	385 763,94
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 336 139,95	= G+I+K	2 994 806,69
	Section d'investissement	= B+D+F	1 097 062,49	= H+J+L	1 260 336,22
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 433 202,44	= G+H+I+J+K+L	4 255 142,91

Le détail des restes à réaliser s'établit ainsi:

Dépenses

c/202 – Réalisation documents d'urbanisme	=	16 061,30 €
c/2031 - Frais d'études	=	14 586,00 €
c/2111 – Achat de terrains	=	18 044,70 €
c/2121 – Plantations d'arbres	=	5 331,22 €
c/2128 – Mur du cimetière	=	28 557,90 €
c/2151 – Réseaux de voirie	=	46 854,48 €
RD 907 =		39 654,68 €
MOE route du Chaumieu =		7 200 €
c/21534 – Extension réseau électrique le Châble	=	6 870,96 €
c/21568 – Autre matériel et outillage d'incendie	=	12 157,14 €
c/2158 – Matériel et outillage techniques	=	10 744,80 €
c/2188 – Autres immos (panneaux affichage)	=	9 162,00 €
Total RAR dépenses	=	168 370,50 €

Recettes

c/1321 – Subventions de l'Etat	=	64 002,00 €
Eleanor =		41 583 €
Piste forestière =		22 419 €
c/1322 – Subvention de la Région (Eleanor)	=	27 356,70 €
c/1323 – Subventions du Département	=	249 567,00 €
Eleanor =		151 903 €
Piste forestière =		22 419 €
CDAS 2019 =		11 375 €
CDAS 2020 =		63 870 €
c/1327 – Subvention FEADER Europe (piste forestière)	=	44 838,24 €
Total RAR recettes	=	385 763,94 €

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Monsieur Daniel MORIO prend la présidence de la séance pour le vote du compte administratif.

Vote du compte administratif 2020 à l'unanimité

4) affectation des résultats 2020

délibération n°D2021_0304

Compte-tenu des résultats du compte administratif 2020 qui s'établissent ainsi:

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	1 707 643,71 €	874 572,28 €
Dépenses 2020	1 336 139,95 €	547 128,36 €
Résultat de l'exercice	+ 371 503,76 €	+ 327 443,92 €
Résultat antérieur reporté	+ 1 287 162,98 €	- 381 563,63 €
Résultat global cumulé	+ 1 658 666,74 €	- 54 119,71 €
Solde des restes à réaliser		+ 217 393,44 €
Besoin de financement		163 273,73 €

Monsieur le Maire propose:

- report en recettes de la section de fonctionnement au 002: 1 658 666,74 €
- report en dépenses de la section d'investissement au 001: 54 119,71 €.

Accord à l'unanimité

5) Vote des taux d'imposition 2021

délibération n°D2021_0305

Pour mémoire, taux d'imposition 2020:

Taxe d'habitation = 18,58 %

Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 11,95 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 99,08 %

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités ne votent pas de taux de Taxe d'Habitation qui est figé depuis 2019. Il précise que le taux de la TF sur les propriétés bâties de la commune est le plus bas des communes de la CCMG et que celui de la TH se situe dans la moyenne basse.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 qui restent fixés à:

Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 11,95 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 99,08 %

Accord à l'unanimité

6) Adoption du budget primitif 2021

délibération n°D2021_0306

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes:

Section de fonctionnement = 2 670 722,74 €

Section d'investissement = 1 520 239,30 €

Il rappelle ensuite les principaux projets de l'année 2021:

Aire de loisirs = 150 000 €

Aménagement de la route de Morillon (dont piste cyclable) = 583 000 €
Travaux eaux pluviales du Chef Lieu = 100 000 €
Eclairage public = 110 000 €

Et les études engagées:

Nouveau cimetière
Aménagement du centre village
Réagencement de la scène de la salle polyvalente
Eaux pluviales Chef Lieu + extension la Verne sous maîtrise d'ouvrage du SI des Montagnes du Giffre

Il détaille ensuite certains articles:

Dépenses de fonctionnement:

c/611 – contrats de prestations de services = 35 000 €: en baisse par rapport à 2020 car concerne les contrats passés avec différents prestataires (collecte courrier, maintenance des cloches, portail cantine/garderie, vérification installations électriques des bâtiments...) et essentiellement les frais des secours réalisés sur les pistes du domaine skiable de Morzine situé sur la commune de Verchaix.

c/61524 – entretien des bois et forêts = 20 800 €: programme de travaux voté lors de la précédente séance du conseil municipal

c/6161 – assurances = 14 000 €: augmentation due à une hausse de la sinistralité sur les véhicules.

c/63512 – taxes foncières = 13 500 €: montant des taxes foncières payées par la commune pour les bâtiments et terrains dont elle est propriétaire

chapitre 012 – charges de personnel = 398 060 €

c/6553 – service d'incendie = 31 671 €: contribution de la commune au SDIS 74 (Syndicat Départemental d'Incendie et Secours)

c/65548 – contributions aux organismes de regroupement = 375 000 €: participations versées aux syndicats (SI de la Vallée du Haut-Giffre, SI des Montagnes du Giffre, SIVM du Haut-Giffre, SYANE) avec notamment la participation versée au SYANE pour les travaux de mise aux normes de l'éclairage public et au SIMG pour les travaux à réaliser sur le réseau d'eaux pluviales du Chef Lieu

c/6574 – subventions aux associations = 10 688 € (voir liste détaillée dans le compte-rendu de la réunion précédente)

c/66111 – intérêts des emprunts = 25 095,33 €. L'encours de la dette s'élève à 1 600 000 €

Recettes de fonctionnement:

c/70382 et 7366: redevances versées par les exploitants des remontées mécaniques des Gets et de Morzine situées sur la commune de Verchaix et reversement de 3% du chiffre d'affaires de ces mêmes remontées mécaniques. Cette année, compte tenu de la fermeture des remontées mécaniques, aucune somme n'a été inscrite.

Dépenses d'investissement:

c/1641 – remboursement du capital des emprunts = 150 092,79 €

chapitre 21 – immobilisations corporelles

Frais d'études pour le nouveau cimetière et la voie verte intercommunale = 30 000 €

Aménagement de la RD54, secteur du lac bleu = 583 000 €

Plantation d'arbres sur le terrain du minigolf = 5 364 €

Aire de loisirs derrière la salle polyvalente = 150 000 €

Pose d'une clôture dans le camping = 15 900 €

Achat d'un tracteur pour le camping en remplacement du Case = 31 800 €

Motorisation du portail des services techniques = 25 000 €

A la Mairie: achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran = 5 000 €

Recettes d'investissement:

c/10222 – FCTVA = 142 662 €: compensation forfaitaire de la TVA à hauteur de 16,404 % du montant des investissements réalisés en 2019 (+ en fonctionnement au c/744 = 9 280 €: compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de 2019)

Accord à l'unanimité

7) Communauté de Communes des Montagnes du Giffre: proposition de convention pour le "service commun " d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2021

délibération n°D2021_0307

Monsieur Daniel MORIO rappelle que la CCMG accompagne les communes dans l'instruction des actes d'urbanisme, la commune restant seule compétente en matière de délivrance des actes et autorisations d'urbanisme

Le service urbanisme de la CCMG instruit depuis 2015, pour la commune de Verchaix, les autorisations et actes suivants:

- permis de construire
- permis d'aménager
- permis de démolir (n'existe pas sur la commune avec le PLU actuel)
- remontées mécaniques
- aménagement de pistes de ski

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service urbanisme de la CCMG instruit également:

- certificats d'urbanisme d'information (CUa)
- certificats d'urbanisme opérationnels (CUb)
- déclarations préalables

La participation financière de la commune est calculée en fonction du nombre d'autorisations d'urbanisme instruites chaque année, chaque acte d'urbanisme étant transposé en équivalent permis de construire (par exemple, déclaration préalable = 0,7 équivalent PC, CU d'information = 0,20 équivalent PC....) avec une prise en charge par la CCMG de 20 équivalents permis de construire.

Monsieur le Maire ajoute que l'instruction des actes d'urbanisme des 8 communes de la CCMG est réalisée avec efficacité par 1,7 ETP et souligne une mutualisation réussie.

Accord à l'unanimité pour la signature de la convention

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre: proposition de convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché d'entretien des voiries et désignation des représentants de la commune dans la commission voirie

délibération n°D2021_0308

Monsieur Stéphane MULATIER présente la proposition de groupement de commandes entre la CCMG et les communes de Châtillon sur Cluses, Mieussy, Morillon, La Rivière Enverse, Samoëns, Sixt, Taninges et Verchaix destiné à permettre la réalisation d'économies d'échelle, à faciliter la gestion du marché d'entretien des voiries et à mutualiser les procédures de passation des marchés.

Il est composé de 2 lots :
- lot n°1 : entretien et travaux de voirie et de revêtement
- lot n°2 : signalisation horizontale

chaque commune ayant la possibilité d'adhérer au nombre de lots souhaités.

Chaque membre du groupement est responsable de l'émission des bons de commande, du suivi de ses travaux et du paiement de ceux-ci.

Désignation des membres de la commission voirie

- titulaire: Stéphane MULATIER
- suppléante: Sylvie JOUAULT

Accord à l'unanimité pour la signature de la convention

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre: proposition de convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de fauchage et d'élagage des bords de voirie et désignation des représentants de la commune dans la commission fauchage/élagage

délibération n°D2021_0309

Monsieur Stéphane MULATIER présente la proposition de groupement de commandes entre la CCMG et les communes de Châtillon sur Cluses, Mieussy, Morillon, La Rivière Enverse, Samoëns, Sixt, Taninges et Verchaix destiné à permettre la réalisation d'économies d'échelle, à faciliter la gestion du marché d'entretien des voiries et à mutualiser les procédures de passation des marchés.

Il est composé de 2 lots :
- lot n°1 : fauchage
- lot n°2 : élagage

chaque commune ayant la possibilité d'adhérer au nombre de lots souhaités.

Chaque membre du groupement est responsable de l'émission des bons de commande, du suivi de ses travaux et du paiement de ceux-ci.

Désignation des membres de la commission fauchage/élagage

- titulaire: Stéphane MULATIER
- suppléante: Sylvie JOUAULT

Accord à l'unanimité pour la signature de la convention

8) Proposition de convention de groupement de commandes pour le marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la RD 54, secteur du Lac Bleu, sur les communes de Morillon et Verchaix et désignation des représentants de la commune dans la commission d'achat du groupement

délibération n°D2021_0310

Monsieur le Maire présente la proposition de convention destinée à procéder à la mise en concurrence du marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la RD 54.

Elle prévoit une répartition des coûts (frais d'AMO, frais de publicité, frais annexes comme études de sol, levé topographique, mission SPS, litiges éventuels): 18,2 % pour Verchaix et 81,8 % pour Morillon.

Le coordonnateur du groupement est la commune de Morillon.

Désignation des membres de la commission d'achat du groupement

- titulaire: Joël VAUDEY
- suppléant: Jean-Paul ZOBEL

Accord à l'unanimité pour la signature de la convention

9) Ajustement du plan de financement pour l'éclairage public avec le SYANE

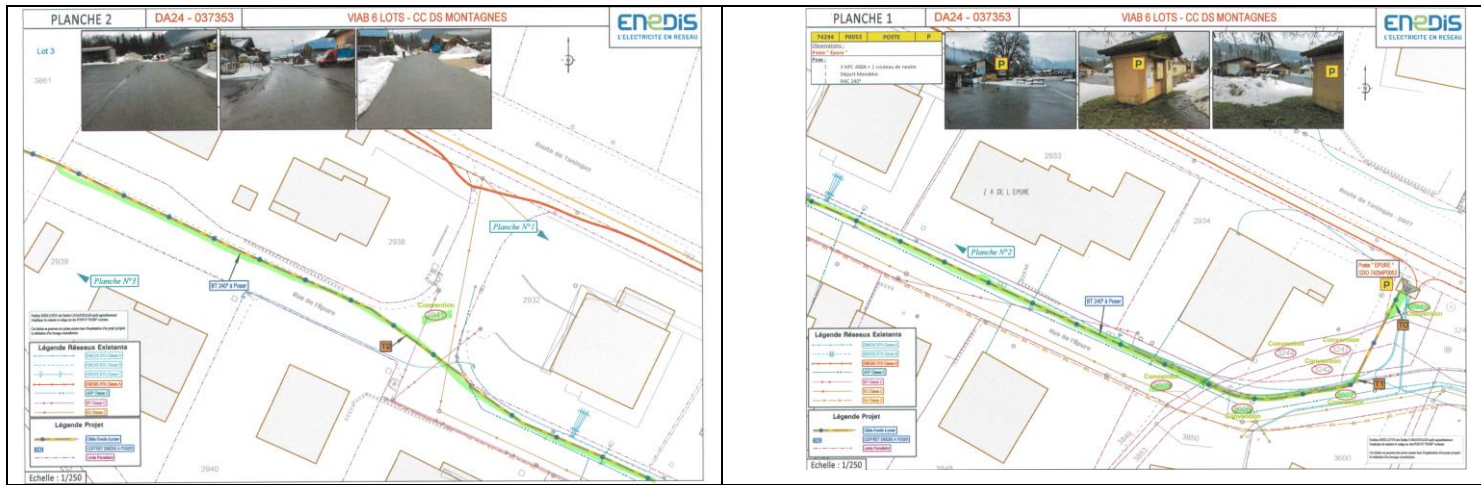
Ce point est ajourné.

Le SYANE indique que la délibération prise le 27 août 2020 et fixant le montant de la participation communale à 95 012 € permet d'engager la phase "étude" de l'opération et propose d'attendre les montants définitifs pour délibérer à nouveau si besoin.

10) ZA de la Scierie: proposition de convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour la pose d'un câble souterrain depuis le poste "Epure"

délibération n°D2021_0311

Monsieur Stéphane MULATIER indique qu'il est prévu, dans le cadre de la création par la CCMG de la zone artisanale et commerciale sur le site de l'ancienne scierie, la pose d'un câble souterrain depuis le poste "Epure" situé près de la blanchisserie qu'il convient d'entériner avec la signature d'une convention de servitudes sur les parcelles communales B 2941, 2943, 3602, 3605 et 3608.



Madame Sabine RIONDEL indique que dans le cadre de la création de cette zone artisanale et commerciale, deux lampadaires vont être installés le long de le RD 907 en remplacement de celui existant, le coût étant supporté par la commune.

Point ajouté à l'ordre du jour:

Création de deux emplois non permanents d'agent technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

délibération n°D2021_0312

Afin de pallier l'absence d'agents aux services techniques, création de deux emplois à temps complet sur une période allant du 15 mars au 31 octobre 2021.

Accord à l'unanimité

6) Questions diverses

Sabine RIONDEL

- mise aux normes de l'éclairage public

Les travaux de mise aux normes de l'éclairage public sous maîtrise d'œuvre du SYANE (rénovation des coffrets et des foyers lumineux, installation d'horloges astronomiques permettant de programmer les heures d'éclairage) débuteront en septembre et seront réalisés par l'entreprise SPIE.

La commission "Environnement – Développement durable" propose d'éteindre l'éclairage public sur la commune (sur les mêmes secteurs que l'année dernière) au moment du passage à l'heure d'été.

Avis favorable à la majorité par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jean-Paul ZOBEL)

Stéphane MULATIER

Journée "élus à la ferme" organisée au GAEC Lhottis à Verchaix en avril par la Chambre d'Agriculture et la SICA Arve Giffre Risse à destination de l'ensemble des élus de la CCMG.

Sabine RIONDEL

Organisation de la "journée de la propreté" le samedi 5 juin.

Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement.

Sylvie JOUAULT:

Remercie les élus disponibles pour assurer le remplacement à la cantine lors des absences des agents.

Monsieur Joël VAUDEY remercie Madame Sylvie JOUAULT pour sa disponibilité dans ces mêmes circonstances.

Fin de la réunion à 22h45.